

Les minorités ethnoraciales à la Chambre des communes

par Jerome H. Black

La 35^e législature (1993-1997) a été la première à faire l'objet d'une nouvelle méthodologie visant à examiner les origines ethnoraciales des députés. Dans un pays qui est multiculturel à la fois dans les faits et dans son engagement officiel, il est essentiel de disposer d'une classification fiable des origines des représentants élus pour bien comprendre dans quelle mesure les institutions officielles du Canada, y compris la structure politique, reflètent la diversité de la population. La méthodologie choisie est de nature éclectique : elle fait appel à des renseignements biographiques, à l'analyse du nom de famille (à l'aide de dictionnaires de noms de famille) et, élément très important, aux réponses à un sondage fournies par les législateurs fédéraux eux-mêmes. Le présent article applique la même méthodologie à la législature actuelle.

La 35^e législature était particulièrement bien choisie pour adopter cette nouvelle méthode de mesure, parce que les élections de 1993 ont fait monter en flèche le nombre de députés membres de minorités ethniques, c.-à-d. les députés de souche non britannique et non française¹. Dans l'ensemble, 71 députés, soit 24,1 %, étaient de souche minoritaire² (et 27 étaient de souche mixte majoritaire-minoritaire). Non seulement les groupes ethniques traditionnels d'ascendance européenne ont atteint un sommet, mais le nombre de députés membres de minorités visibles a presque triplé par rapport aux élections précédentes, passant de 5 à 13. Ce chiffre ne représente toutefois encore que 4,4 % du nombre de députés, comparativement à une proportion estimative de 9,4 % pour l'ensemble de la population, ce qui donne à penser que les minorités visibles n'avaient pas même atteint la moitié de la représentation numérique (soit un indice de

« proportionnalité » de 0,47). Les mêmes méthodes appliquées à la législature qui a suivi les élections de 1997 ont révélé que les minorités ethnoraciales avaient encore progressé, quoique de façon très modeste³. Dans l'ensemble, les minorités occupaient maintenant 24,9 % d'une Chambre des communes légèrement élargie lors de la 36^e législature. En effet, 19 députés issus de minorités visibles ont été élus cette année-là, ce qui représente 6,3 % de l'ensemble des députés, pourcentage encore très éloigné de l'estimation démographique de 11,2 % établie lors du recensement de 1996 (indice de 0,56).

Les élections générales de novembre 2000 ont été l'occasion de pousser plus loin cette étude. Dans la section qui suit, nous présentons les résultats pour la 37^e législature et, à des fins de comparaison, nous y ajoutons les constatations relatives aux deux élections précédentes. Dans la suivante, nous nous penchons sur certaines des principales caractéristiques des députés faisant partie des minorités visibles, afin d'établir des inférences au sujet de leur hétérogénéité pour ce qui est du sexe, de l'appartenance politique, de la région de représentation ainsi que de leur niveau d'instruction et de leurs antécédents professionnels. Pour ce faire, nous avons regroupé les députés élus aux trois élections, ce qui a donné une base de

Jerome H. Black est professeur agrégé de science politique à l'Université McGill. Le présent article repose sur un projet de recherche financé en grande partie par le Conseil des relations interculturelles du Québec.

données de travail de 446 législateurs élus dans l'une ou plusieurs des trois dernières élections générales. Ce regroupement fait augmenter le nombre de députés compris dans les diverses groupes de minorités visibles étudiés et, par conséquent, permet d'établir des inférences plus fiables au sujet des tendances observées.

La diversité à la Chambre des communes entre 1993 et 2000

Le faible taux de roulement des députés entre 1997 et 2000 signifie qu'il y avait très peu de députés dont les origines ethnoraciales n'avaient pas déjà été établies lors des deux élections antérieures. En effet, 247 des 301 députés ont été réélus et deux des 54 nouveaux députés faisaient partie de la législature de 1993. C'est donc dire qu'il fallait vérifier l'ascendance de seulement 52 parlementaires, nouvellement élus en 2000. Comme ce sont les réponses des députés eux-mêmes qui constituent les meilleurs renseignements sur les origines, nous avons surtout mis l'accent sur la méthode du sondage (effectué par télécopieur). Un programme de suivi intensif pour encourager la participation, au moyen de coups de fil répétés (à la fois aux bureaux d'Ottawa et aux bureaux de circonscription) a permis d'obtenir de très bons résultats, le taux de réponse s'étant chiffré à 75 % (39 réponses). Nous avons estimé l'origine ancestrale des 13 autres députés à l'aide de données biographiques et d'une analyse du nom de famille. Des contrôles de validité lors des deux études antérieures avaient déjà indiqué que ces méthodes plus « indirectes » sont efficaces pour aider à classer les origines ethniques, et une vérification semblable a révélé que c'était également le cas dans l'analyse en cours.

Le tableau 1 présente les renseignements concernant la 37^e législature et indique la répartition selon l'origine pour les deux élections précédentes. Les tout derniers chiffres infirment tout espoir que chaque nouvelle élection produirait un nouveau nombre record de députés provenant de minorités visibles. Au contraire, moins de députés d'ascendance exclusivement minoritaire ont été élus en 2000 (71) qu'en 1997 (75), ce qui représente une baisse de 1,3 % du nombre de sièges détenus par les députés de souche minoritaire. Bien qu'il ne s'agisse là que d'une faible diminution, il reste que c'est une baisse, ce qui va directement à l'encontre de toute idée selon laquelle il est inévitable que la représentation de souche minoritaire s'accroisse au Parlement. Peut-être pourrait-on avancer que toute variation, quelle qu'elle soit, n'aurait pas été importante, vu le nombre limité de nouveaux députés élus. Néanmoins, il est tout de même important de remarquer que les minorités ethniques étaient manifestement sous-représentées parmi les 52 nouveaux députés élus. En effet, les députés de souche minoritaire ne constituaient que 15,2 % des nouveaux élus, mais 25,6 % des députés réélus (données non détaillées) et environ le quart de ceux qui avaient été élus lors des deux

Tableau 1
Origines ethnoraciales des députés canadiens élus en 1993, 1997 et 2000

Origine ethnoraciale	1993		1997		2000	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Majoritaire ^a	193	65,4	194	64,5	190	63,1
Majoritaire-minoritaire ^b	27	9,2	24	8,0	34	11,3
Minoritaire	71	24,1	75	24,9	71	23,6
<i>Européenne</i>	53	18,0	52	17,3	49	16,3
<i>Juive^c</i>	4	1,4	4	1,3	5	1,7
<i>Minorité visible^d</i>	13	4,4	19	6,3	17	5,6
<i>Autre^e</i>	1	0,3	--	--	--	--
Autochtone ^f	4	1,4	7	2,3	5	1,7
Autre ^g	--	--	1	0,3	1	0,3
(N)	(295)		(301)		(301)	

a Comprend les députés de souche britannique unique et de souche britannique multiple, les députés de souche française unique et les députés de souche britannique-française multiple.

b Comprend les députés de souche britannique et/ou française et européenne multiple.

c Pour 1997 et 2000, une personne de la minorité visible juive est comptée une fois dans la catégorie des minorités visibles seulement.

d Selon les catégories établies par Statistique Canada : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe et Asiatique occidentale, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain (sauf Chilien et Argentin), Japonais, Coréen et habitant des îles du Pacifique.

e Chilien.

f Comprend les députés de souche autochtone et de souche autochtones-non autochtone.

g Aucune autre classification possible sauf Britannique ou Allemand.

législatures précédentes. Quelles que soient les particularités de la situation, il semblerait que, comparativement aux deux élections précédentes, le processus de recrutement de candidats pour les élections de 2000 ait produit un nombre plus faible de candidats des minorités ethniques ou, à tout le moins, un moins grand nombre dans les circonscriptions où le siège était facile à remporter.

Il est également possible que ce renversement de la ligne de tendance soit, en partie du moins, lié à l'accroissement du nombre de députés d'ascendance mixte majoritaire-minoritaire. Bien que 24 de ces personnes aient été élus en 1997, 34 l'ont été trois ans plus tard (et 11, ou 21,2 %, des députés nouvellement élus étaient d'origine mixte⁴). Toutefois, cela ne change en rien le fait qu'il y a eu baisse, pour la première fois depuis plusieurs élections, du nombre et du pourcentage de députés issus de minorités visibles. Seulement

17 ont remporté le plus grand nombre de suffrages en 2000, soit deux de moins qu'en 1997. Avec ces effectifs, les députés de souche minoritaire en sont venus à composer 5,6 % de la Chambre, alors que la proportion était de 6,3 % trois ans plus tôt. Les minorités visibles ont perdu du terrain non seulement par rapport à d'autres groupes au sein de la Chambre, mais elles en ont aussi perdu par rapport à l'ensemble de la population.

Selon une étude axée sur les projections effectuée en 1995 pour le compte de Statistique Canada, les minorités raciales constitueraient entre 14,0 % et 14,2 % de la population en 20015. Si l'on prend le pourcentage inférieur comme dénominateur, on obtient un indice de proportionnalité de 0,40, ce qui indique que l'écart de représentation actuel s'est, en fait, creusé au-delà du niveau observé en 1993.

Les antécédents des députés de souche minoritaire

L'étude des antécédents des députés de souche minoritaire permet d'établir des constatations plus précises sur les genres de personnes qui remportent les élections et certaines des circonstances qui affectent leur statut en tant que titulaires d'une charge. L'une des questions explicites mais importantes qui sont examinées est celle de savoir dans quelle mesure les divers groupes minoritaires diffèrent entre eux pour ce qui est de certains indicateurs types et comment les députés de souche minoritaire se comparent à l'ensemble des députés. Le tableau 2 présente des renseignements sur le sexe, l'appartenance politique et la région de représentation des députés de trois catégories minoritaires et les mêmes données pour l'ensemble des 446 députés. Deux catégories d'ascendance européenne sont représentées : les députés de souche européenne du Nord et de l'Ouest, et ceux de souche européenne de l'Est et du Sud ainsi que juive. La première est formée d'ethnies plus « établies » qui, de tout temps, ont pu s'intégrer facilement à la société canadienne, au point où certains pourraient mettre en doute leur étiquette de minoritaires. La désignation minoritaire s'applique toutefois bel et bien à la deuxième catégorie, qui comprend des ethnies qui ont dû affronter des circonstances plus difficiles pour être acceptées au sein de la société canadienne. Le troisième groupe est composé des minorités visibles qui, en tant que groupes raciaux, ont connu les expériences les plus distinctives en tant que hors-groupes, même de nos jours.

Il est clair dans ce tableau que les femmes sont toujours le groupe le plus sous-représenté au Parlement : seulement 19,5 % des 446 députés élus aux trois dernières élections générales étaient des femmes. Fait intéressant, la distinction la plus marquée touche les deux catégories de souche européenne, où les femmes étaient le plus nombreuses parmi les Européens de l'Est et du Sud et les juifs (29,4 %) et le moins représentées parmi les groupes d'ascendance européenne de l'Ouest et du Nord (9,1 %). Chez les minorités visibles, la présence des femmes (19,0 %) était à peu près du même ordre

Tableau 2
Répartition des députés de souche minoritaire et de l'ensemble des députés selon le sexe, l'appartenance politique et la région, 1993-2000 (données groupées; colonne %)

	Européens du Nord et de l'Ouest	Européens de l'Est et du Sud, et juifs	Minorités visibles	Ensemble
Femmes	9,1	29,4	19,0	19,5
Parti				
Libéral	22,7	80,4	71,4	52,9
Réf./Alliance	54,5	9,8	23,8	20,2
B.Q.	--	--	--	15,9
NPD	18,2	7,8	4,8	5,8
PC	4,5	1,9	--	4,9
Ind.	--	--	--	0,2
Région				
C.-B.	22,7	2,0	28,6	10,3
Prairies	45,5	23,5	19,0	19,7
Ontario	18,2	58,8	28,6	28,0
Québec	4,5	13,7	14,3	26,5
Atlantique	9,1	2,0	9,5	14,1
Nord	--	--	--	1,3
(N)	(22)	(51)	(21)	(446)

que parmi l'ensemble des députés. Pour ce qui est de l'appartenance politique, le fait que 52,9 % des 446 députés ont été élus sous la bannière libérale reflète naturellement les victoires majoritaires du Parti libéral aux trois dernières élections (succès, bien entendu, dû au système électoral). On a également l'impression générale d'un lien fort entre le Parti libéral et bon nombre de groupes ethniques minoritaires. Chez les députés de souche européenne du Sud et de l'Est ou juive, 8 sur 10 (80,4 %) ont été élus comme libéraux. Le degré d'association entre minorités visibles et libéraux est moins net, mais il s'établit tout de même à 71,4 %, proportion très importante. Le contraste est davantage marqué entre les deux groupes de souche européenne. Seulement 22,7 % des députés d'ascendance européenne de l'Ouest et du Nord avaient des liens avec le Parti libéral, soit un pourcentage nettement inférieur à celui observé dans l'autre groupe ethnique ou parmi l'ensemble des députés. Les députés faisant partie de cette catégorie de souche européenne plus établie étaient plutôt

Tableau 3 Répartition des députés de souche minoritaire et de l'ensemble des députés selon le niveau d'instruction et les antécédents professionnels, 1993-2000 (données groupées; colonne %)				
	Européen s du Nord et del'Ouest	Européens de l'Est et du Sud, et juifs	Minorités visibles	Ensemble
Niveau d'instruction				
Pas d'études universitaires	45,0	18,0	9,5	20,2
Études universitaires	5,0	6,0	--	9,7
Diplôme 1 ^{er} cycle	25,0	34,0	38,1	26,3
Diplôme d'études supérieures	25,0	42,0	52,4	43,8
Antécédents professionnels				
Profession libérale	40,9	72,5	66,7	60,4
Gestion	9,1	7,8	--	12,0
Autre	50,0	19,6	33,3	27,6
(N)	(20-22)	(50-51)	(21)	(422-442)

affiliés surtout au Parti réformiste ou à l'Alliance canadienne : 54,5 % des députés de souche européenne ont été élus comme réformistes ou alliancistes, tandis que seulement 20,2 % de l'ensemble des 446 députés affichaient ces allégeances. On indique également l'appartenance bien connue d'un petit groupe de députés provenant de minorités visibles : en effet, après les libéraux, les minorités visibles étaient le plus fréquemment associées au Parti réformiste ou à l'Alliance canadienne (23,8 %).

Les tendances régionales suivent, dans une large mesure, celles de l'appartenance politique. Par exemple, la force électorale des réformistes/alliancistes dans l'Ouest va de pair avec le nombre disproportionné de circonscriptions de la Colombie-Britannique et des Prairies qui sont représentées par des députés de souche européenne de l'Ouest et du Nord. Parallèlement, la prédominance du Parti libéral en Ontario s'explique par le fait que plus de la moitié (58,8 %) des députés de l'autre catégorie de souche européenne représentaient les circonscriptions de la province (comparativement à 28 % de

l'ensemble des députés). De plus, l'intersection entre appartenance politique et région de représentation fait également ressortir que des députés issus de minorités visibles représentaient tout autant des circonscriptions de la Colombie-Britannique que des circonscriptions de l'Ontario (28,6 %), puisque à la fois les libéraux et les réformistes/alliancistes avaient fait élire des membres de minorités visibles dans les deux régions.

Enfin, il convient de signaler brièvement qu'un examen des distributions des trois législatures prises individuellement ne révèle que de modestes changements par rapport à ceux qui ont déjà été documentés dans une étude comparative des 35^e et 36^e législatures⁶. Selon cette dernière étude, entre 1993 et 1997, un plus grand nombre de femmes des trois groupes de souche minoritaire ont été élues et que les députés d'ascendance européenne de l'Est et du Sud ainsi que juive étaient légèrement moins susceptibles d'être membres du Parti libéral. On remarque également que les députés membres de minorités visibles, pour leur part, étaient progressivement moins susceptibles d'être des libéraux et de représenter une circonscription de l'Ontario. Entre les 36^e et 37^e législatures, un nombre légèrement plus élevé de femmes de souche européenne du Nord et de l'Ouest ont été élues, et un nombre modérément plus élevé parmi les libéraux et les députés de l'Ontario (sauf en Colombie-Britannique, où l'on a noté une baisse). Pour l'autre catégorie d'ascendance européenne, on note très peu de variation, à part une légère augmentation du nombre de femmes. Dans le cas des minorités visibles, aucun changement significatif n'a été observé.

Deux autres indicateurs sont examinés au tableau 3, soit le niveau d'instruction et les antécédents professionnels. Mis à part l'intérêt descriptif qu'elle présente, cette étude donne aussi l'occasion de répéter certains travaux antérieurs qui avaient été réalisés sur les candidats aux élections qui faisaient partie de minorités visibles. Selon cette recherche, surtout fondée sur les élections de 1993, les personnes de souche minoritaire, mais surtout des minorités visibles, et les femmes avaient un niveau d'instruction plus élevé et des antécédents professionnels supérieurs à ceux qu'on observait chez leur majorité respective et chez leurs homologues masculins. Nous avons interprété ce fait de la façon suivante : un biais dans le processus de sélection des candidats s'est traduit par l'« exigence » que ces personnes, à titre de nouveaux venus parmi l'élite politique, devaient être mieux qualifiées que leurs homologues de souche non minoritaire; en d'autres termes, on inférait que les personnes de souche minoritaire (et les femmes) devaient « compenser » la discrimination (surtout les stéréotypes négatifs) qui était dirigée contre elles⁷.

Les données groupées dont nous disposons à l'heure actuelle sur les députés révèlent effectivement des différences au chapitre du niveau d'instruction et de la profession, différences qui vont de pair avec l'interprétation expliquée plus haut. Comme on pouvait s'y attendre, l'ensemble des députés ont

une formation universitaire extrêmement poussée, mais les députés issus de minorités visibles les dépassent sur ce plan. En effet, 70,1 % des 446 législateurs avaient obtenu au moins un diplôme de premier cycle, mais la proportion était de 90,5 % chez les députés membres de minorités visibles. La différence se maintient aux plus hauts niveaux d'instruction également : 52,4 % des députés provenant de minorités visibles avaient un diplôme d'études supérieures, comparativement à 43,8 % de l'ensemble des députés. Ces données donnent à penser qu'il y a bel et bien un phénomène de « compensation », c'est-à-dire que les députés issus de minorités raciales doivent être mieux qualifiés que leurs homologues de souche non minoritaire. Toutefois, chez les députés d'ascendance européenne de l'Est et du Sud ainsi que juive, la tendance est mixte. D'une part, la proportion de détenteurs de diplômes d'études supérieures (42,0 %) est du même ordre que celle qu'on observe chez l'ensemble des députés. D'autre part, ils sont un peu plus susceptibles de détenir un diplôme universitaire (76,0 %). Ici encore, la principale variation touche les députés d'ascendance européenne de l'Ouest et du Nord, qui, en termes relatifs, sont le moins susceptibles d'avoir terminé leurs études universitaires : 50 % seulement étaient titulaires d'un diplôme de premier cycle et 25 % avaient un diplôme d'études supérieures.

Il n'est pas étonnant, vu leur niveau d'instruction très élevé, que la grande majorité des députés aient déclaré avoir exercé une profession (60,4 %). De plus, 12,0 % avaient été cadres avant d'être élus. Ici encore, on trouve des données à l'appui de l'hypothèse de la compensation. En effet, 66,7 % des députés issus de minorités visibles ont déclaré avoir exercé une profession, tandis que la proportion est encore plus frappante chez les députés ayant des antécédents ethniques plus distinctifs, soit 72,5 %. De ce fait, seulement 7,8 % de ce dernier groupe occupaient un poste de direction, alors que personne n'avait été cadre parmi les députés membres de minorités visibles (ce qui dénote peut-être des obstacles continus dans certains domaines professionnels).

Conclusion

Il ne fait aucun doute que les trois dernières législatures témoignent, comme jamais auparavant, de la multiplicité ethnique et raciale du Canada. Il demeure cependant qu'une diversité toujours croissante n'est pas inévitable, si l'on en juge du moins par la composition de la 37^e législature. En effet, en comparaison des deux précédentes, on observe en fait dans la 37^e législature une proportion inférieure de députés provenant de minorités visibles. Voilà l'un des

principaux messages qui découlent de la dernière application à la détermination des origines de l'étude utilisant plusieurs méthodes d'analyse. Il est important de noter, en particulier, la confirmation d'une diminution réelle du nombre de députés issus de minorités visibles, même si les groupes de minorités visibles continuent de former une part de plus en plus grande de la population canadienne. La répétition de l'étude à la suite des dernières élections a également été utile pour gonfler le nombre de cas afin de permettre une meilleure analyse des antécédents de plusieurs groupes minoritaires différents. La collecte d'autres données à l'appui de la notion de « biais » et de « compensation » en ce qui touche les groupes minoritaires plus distinctifs pourrait même nous révéler quelque chose sur ce qui semble être des obstacles au taux de croissance de la diversité ethnoraciale au Parlement.

Notes

1. Voir Jerome H. Black et Aleem S. Lakhani, « Ethnoracial Diversity in the House of Commons: An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament », *Canadian Ethnic Studies*, n° 29 (1997), p. 1-21. Voir aussi Jerome H. Black, « Les députés de souche minoritaire dans la 35^e législature », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 20, n° 1 (1999), p. 17-22.
2. Ce chiffre ne comprend pas les députés d'ascendance autochtone, groupe minoritaire d'un type différent de ceux qui sont étudiés ici.
3. Jerome H. Black, « Ethnoracial Minorities in the Canadian House of Commons: The Case of the 36th Parliament », *Canadian Ethnic Studies*, n° 32 (2000), p. 105-14.
4. Une partie de cet accroissement dans la catégorie mixte à la suite des élections de 2000 pourrait être attribuable à un taux de réponse plus élevé au sondage, ce qui aurait permis de saisir de façon plus complète les multiples origines sous-jacentes.
5. Statistique Canada, Groupe interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi, Projections démographiques de la population des minorités de groupes visibles, Canada, provinces et régions, 1991-2016, Ottawa (1995).
6. Black, « Ethnoracial Minorities in the Canadian House of Commons ».
7. La situation des membres de minorités visibles en tant que candidats et que députés est caractérisée de façon différente dans une étude davantage destinée à montrer les effets de compensation plus forts dans le cas des femmes de souche minoritaire. Voir Jerome H. Black, « Entering the Political Elite in Canada: The Case of Minority Women as Parliamentary Candidates and MPs », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, n° 37 (2000), p. 143-66. Pour les femmes, voir Jerome H. Black et Lynda Erickson, « Similarity, Compensation, or Difference? A Comparison of Female and Male Office-Seekers », *Women & Politics*, n° 21 (2000), p. 1-38.